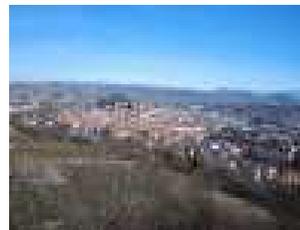


Bureau de la CLE du 25 octobre

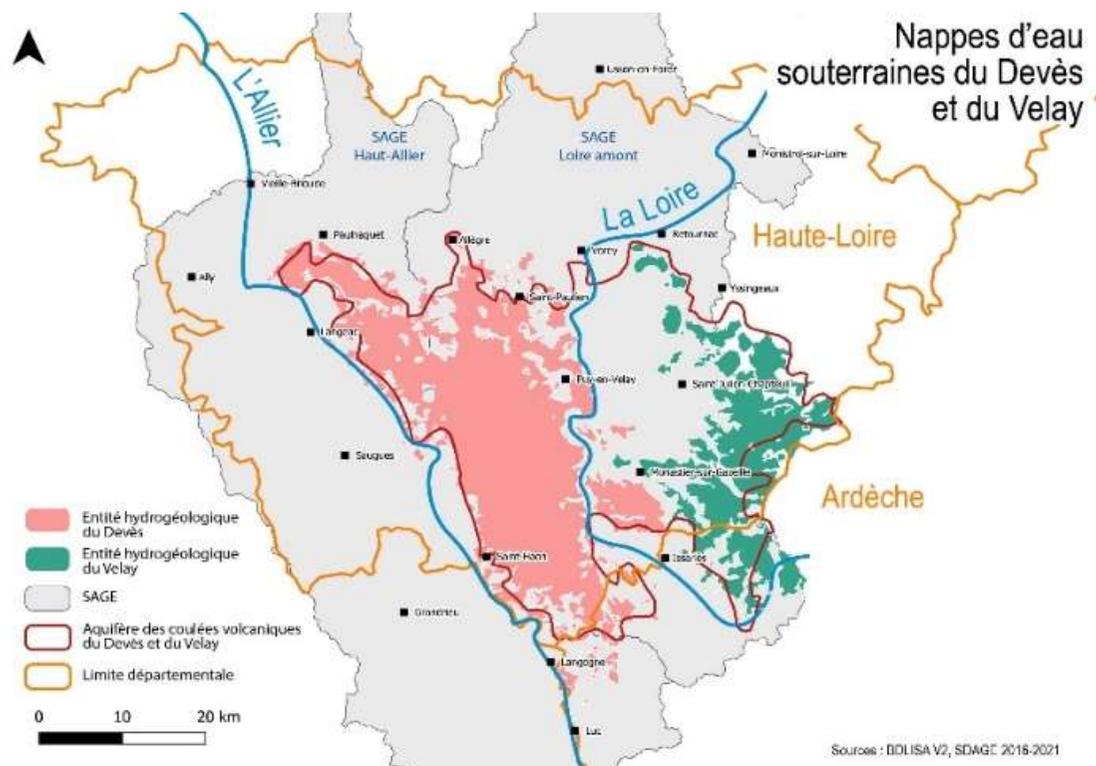
Le Puy-en-Velay

Ordre du jour



- **Schéma de gestion des nappes souterraines du Devès,**
 - stratégie pour sa rédaction
 - avec un point particulier sur la possibilité d'utiliser les ressources souterraines pour l'alimentation en eau du bétail à l'aide de forages.
- **Etat d'avancement :**
 - l'étude de gestion quantitative avec une analyse Hydrologie – Milieu – Usages – Climat (HMUC),
 - réflexions sur la préparation du renouvellement de la concession de Montpezat,
- **Avis sur la programmation 2023**
- **Avis sur la prise en charge des frais de déplacement du Président de la CLE**
- **Information dans le cadre du doublement de la RN88 à Yssingeaux**
- **Questions diverses**

Etat d'avancement de la réflexion sur la masse d'eau souterraine du Devès



Un territoire en grande partie occupée par l'activité agricole

Les usages en lien avec l'eau souterraine du Devès :

- **188 captages pour l'eau potable qui desservent 113 communes (plus de 100 000 habitants)**
- agricoles (abreuvement du bétail),
- géothermie,
- usages naturels (pour les cours d'eau et les zones humides)

Ressource au fonctionnement peu connu

Masse d'eau identifiée en NAEP



Perspectives d'évolution de la demande en eau

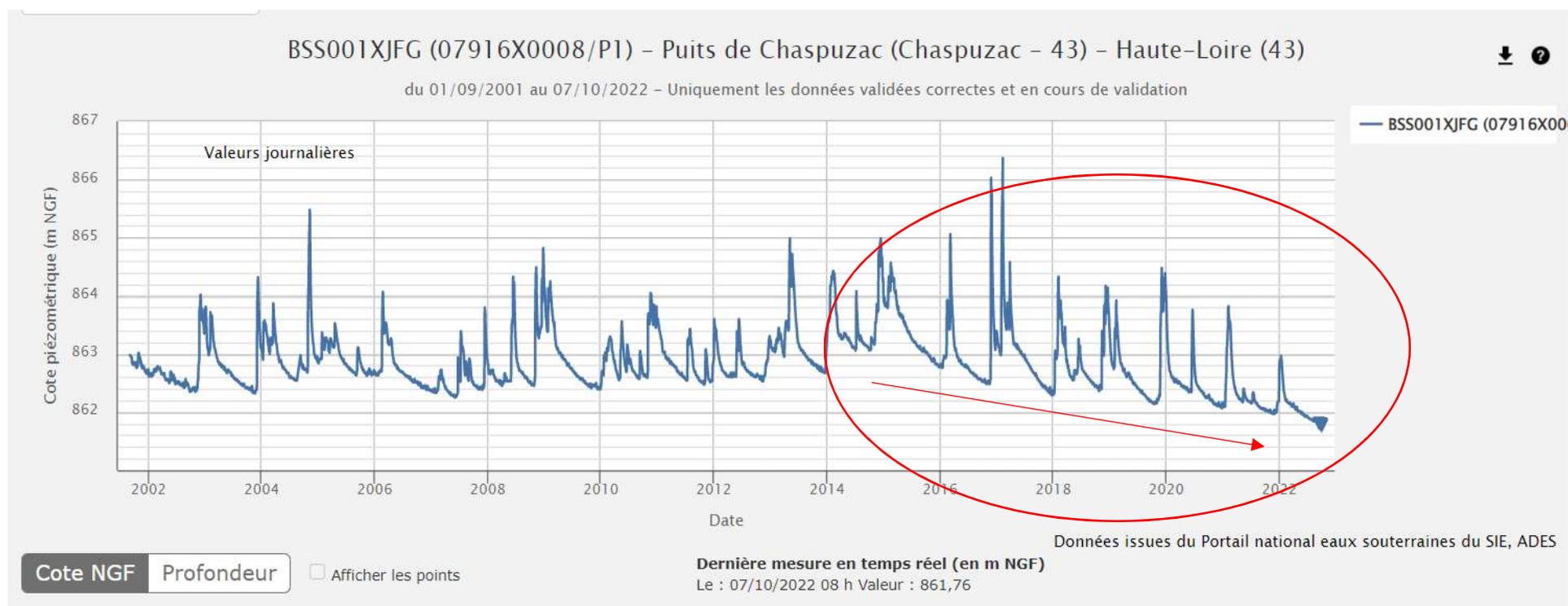
- Croissance démographique observée en 2010-2015 qui laisse présager une **légère tendance à l'augmentation de la population** (estimée durant les 10 prochaines années de l'ordre de quelques centaines d'habitants)
- **Peu de projets économiques** sollicitant un usage particulier d'eau identifiés par les intercommunalités
- Augmentation des prélèvements sur le Devès pourrait provenir de **l'accroissement du nombre de communes extérieures au Devès desservies** à partir de cette masse d'eau

Evolution du climat incertaine et préoccupante (Explore 2070 et ICC Hydroqual *)

- Evolution des températures de l'air :
+2.3°C en milieu du siècle
- **Evolution des pluies** :
 - Légère baisse du cumul annuel pour le scénario médian (-3.0%) en milieu du siècle,
 - Plus grande variabilité,
 - Baisse des précipitations du mois de mai à septembre/octobre en milieu du siècle.
- **Evolution de l'évapotranspiration** :
 - Forte augmentation de l'évapotranspiration sur l'année (+22.7%),
 - Augmentation très marquée en automne.
- Baisse de **la recharge de l'ordre de 23%** dans la partie amont du bassin de la Loire

* Etude Explore 2070, réalisée en 2010-2012 par le Ministère de l'environnement à l'échelle de la France, ICC Hydroqual, modélisation conduite entre 2008 et 2010 par l'Université de Tours à l'échelle du bassin Loire

Des signes inquiétants au niveau des dispositifs de suivi existant



Puits de Chaspuzac :

- En baisse depuis 2015,
- Cet été, plus bas niveau enregistré depuis 2001, date d'installation du piézomètre



Investigations sur 4 ans sur les nappes du Devès



2017

< Démarrage du travail en inter-SAGE depuis 2017

2018

< **Etude menée par Hydriad (2018-2019) : synthèse des connaissances et proposition d'une méthode d'acquisition de données** dans la perspective d'un schéma de gestion des nappes du Devès

2019

Définition
méthodologie

2020

< **Mars 2020** : validation du CCTP en CLE (Haut-Allier) et en bureau de CLE (Loire amont)

2021

< **2020 et 2021 : recherche de financements**

2022

< **Début 2022** : D'où lancement d'**investigations pour affiner les bilans d'eau des nappes** et se questionner à chaque étape sur **l'opportunité de lancer un schéma de gestion**

2023

Investigations sur 4 ans

- Phase de concertation (entretiens auprès des acteurs du territoire et réunions d'information à destinations des élus)
- Réunion de la CIS Haut-Allier Loire amont le 10-10-2022
- **Proposition d'un cadre local dans l'attente du schéma de gestion (présenté en CIS)**
- Recherche de financements pour la suite

2024

2025

2026

< **Mise en place d'un schéma de gestion**

....

Etat d'avancement

TRANCHE	PHASE	PRESTATIONS FORFAITAIRES	ETAT AVANCEMENT
TF	1	Construction de la méthodologie pour le choix des unités jugées prioritaires et validation en comité technique	
TF	1	Organisation des entretiens et proposition des unités jugées prioritaires	Entretiens réalisés (Nombre :) : en quasi-totalité Synthèse à fournir
TF	1	Validation des unités jugées prioritaires en Commission inter SAGE	
TF	2	A - Cartographie des cônes volcaniques et autres structures géologiques	80 % (cf échanges du 8/9/22)
TF	2	B - Reconnaissance de l'organisation verticale des faciès volcaniques dans les vallées les plus encaissées	90 % (cf échanges du 8/9/22)
TF	2	C - Reconnaissance géophysique du sous-sol en quelques points (tomographie électrique jusqu'à 200m de profondeur)	50 % (cf échanges du 8/9/22) A venir : profils au niveau du Besson A partager en comité technique
TF	2	D - Mesure des débits des principales sources Identification des sources déjà équipées et de 10 sites pertinents à équiper Définition des modalités de suivi de ces dix sites et validation Contact avec les syndicats des eaux Année N	Liste des sources déjà équipées : à fournir - Brossac, Chantuzier, Chateauneuf au Monastier, ... Sites à équiper proposés : à compléter et à expliciter. - Montbonnet, Puits Bannat, Chateauneuf au Monastier, Landos - Empêzes, Saint Haon, Vourzac, Redouvat, Vielle source, Besson Roulon (pb propriété), ... Sies à équiper validés en comité technique : NON Sites équipés : NON Date de début de suivi :
TF	2	E - Equipement et suivi de quatre nouveaux piézomètres de suivi, prioritairement sur des ouvrages existants Recherche et proposition de 4 sites à équiper pour validation par le comité technique de l'étude Acquisition du matériel de mesure et réalisation des travaux d'installation des dispositifs de mesure Mise en place du suivi et analyse des données en année N Année N	Sites proposés : en partie (Maires questionnés sur sites qui pourraient être équipés ?) - Chantuzier - Chateauneuf au Monastier Sites à équiper validés : NON Sites équipés : NON Date de début de suivi :
TF	2	F - Datation des eaux Proposition de 10 sites et d'une méthodologie pour dater les eaux Validation Prélèvement et analyse des eaux Année N	Sites proposés : NON Sites à équiper validés : NON Sites équipés : NON Date de début de suivi :

Etat d'avancement

TF	2	<p>G - Installation de 6 stations pluviométriques et thermométriques (zone commune de recharge) et suivi</p> <p>Proposition et choix de 6 stations pluviométriques et thermométriques, Autorisations administratives, conventionnements, Acquisition du matériel de mesure et d'enregistrement des données et réalisation des travaux d'installation des dispositifs de mesures Collecte et analyse des données en année N</p>	<p>Sites proposés : à lister (sites identifiés par Hydrriad et SARL Tout Terrain suite questionnaire communes ?)</p> <p>Sites à équiper validés en comité technique : NON</p> <p>Sites équipés : NON</p> <p>Date de début de suivi :</p>
TF	2	<p>H - Installation de 6 stations hydrométriques (sur des bassins versants non suivis) et suivi</p> <p>Proposition et choix de 6 stations hydrométriques Autorisations administratives et conventionnements Acquisition du matériel de mesure et d'enregistrement des données et réalisation des travaux d'installation des dispositifs de mesure Collecte et analyse des données</p>	<p>Sites proposés : en partie - Lidenne - Fioule</p> <p>Sites à équiper validés en comité technique : NON</p> <p>Sites équipés : NON</p> <p>Date de début de suivi :</p>
TF	2	<p>J - Suivi des concentrations en nitrate pour une quinzaine de captages</p> <p>Proposition et choix de captages à prospecter Prélèvement et analyse des eaux Analyse des résultats</p> <p>Année N</p>	<p>Sites proposés : <i>échanges en cours avec l'ARS pour le choix - secteur Sud de Landos à Rauret (Jagonas, Empèzes, Loubignat à Rauret, Arquejols...)</i> -</p> <p>Sites à équiper validés en comité technique : NON</p> <p>Sites équipés : NON</p> <p>Date de début de suivi :</p>
TF	3	<p>Synthèse annuelle des données disponibles sur le territoire, qui intégrera un avis du prestataire sur l'opportunité, la possibilité et les modalités de lancement d'un schéma de gestion</p> <p>Interprétation des résultats Actualisation du portrait et du fonctionnement des ressources du Devès Analyse de l'opportunité du lancement d'un schéma de gestion et conseil méthodologique pour sa mise en œuvre le cas échéant Rédaction du rapport correspondant Production d'une synthèse communicante</p> <p>Année N</p>	
TRANCHE	PHASE	PRESTATIONS A BONS DE COMMANDE (à l'unité)	Unité
TF	2	<p>E - Equipement et suivi de quatre nouveaux piézomètres de suivi, prioritairement sur des ouvrages existants</p> <p>Bon de commande 2 sur prix unitaires (BDC 2) - Réalisation d'un forage pour l'installation d'un piézomètre</p>	

Cadre proposé pour l'alimentation en eau du bétail par forage dans l'attente d'un schéma de gestion des nappes

Pourquoi un cadre proposé jusqu'à la mise en place du plan de gestion de la NAEP ?

A noter, cadre proposé en CIS Haut-Allier Loire amont



Cadre proposé pour l'alimentation en eau du bétail par forage dans l'attente d'un schéma de gestion des nappes

Cadre proposé jusqu'à la mise en place du plan de gestion de la NAEP

Au regard :

- De l'enjeu sanitaire d'assurer l'abreuvement en eau du bétail et des difficultés rencontrées pour cet usage durant l'été 2022,
- Des tensions constatées sur les réseaux AEP de certaines communes du Devès,

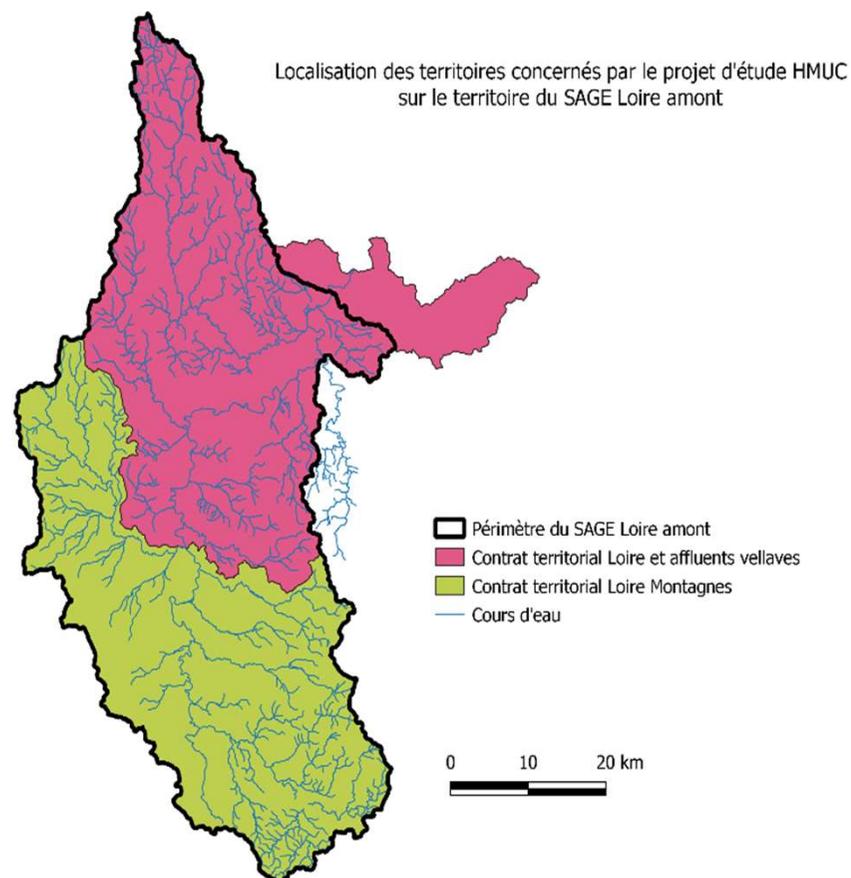
En complément des préconisations du SDAGE Loire-Bretagne, la Commission Inter-Sage propose de permettre les prélèvements nouveaux pour l'abreuvement du bétail sur la NAEP du Devès par forage, **soumis à déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement**, à condition :

- Qu'ils soient **en remplacement d'une consommation existante sur le réseau d'alimentation en eau potable prélèvement existant**, avec estimation du volume concerné (par exemple en se basant sur les consommations historiques sur le réseau AEP), **dans la limite d'un prélèvement maximum de 1500 m³/an* par exploitation,**
- De mettre en place un **compteur volumétrique** avec tenue d'un cahier relevant au moins annuellement l'index de consommation
- De transmettre les **données** des volumes annuels prélevés aux collectivités territoriales ou groupements compétents en matière d'AEP et DDT,
- De fournir l'**avis favorable de la collectivité territoriale ou du groupement compétent en matière d'AEP** afin de vérifier que le forage est bien de nature à soulager le réseau d'eau potable, et que la réduction de prélèvement à terme sur le réseau n'est pas de nature à rompre l'équilibre financier de la gestion de l'eau de la collectivité,
- De fournir l'**avis favorable d'un hydrogéologue intégrant notamment et prenant en compte les spécificités du territoire concerné (par exemple éviter un forage à côté d'un captage d'eau existant...)**,
- **De respecter les règles de l'art** pour la réalisation et l'entretien des forages afin d'éviter toute contamination de la nappe,
- **De transmettre le rapport de forage** comprenant la localisation du forage, sa profondeur, les coupes techniques et géologiques et essais de pompages au BRGM pour une valorisation via la Banque de Données du Sous-sol (BSS).

Il est rappelé que l'eau issue des forages n'est pas potable et ne doit pas être utilisée pour des activités soumises aux normes de potabilité (ex : nettoyage des salles de traite, ...).

* Calcul effectué pour un troupeau moyen de 100 UGB, avec une consommation moyenne de 100 l par jour et par UGB sur 5 mois (mi-mai à mi-octobre).





Plusieurs réflexions conduites ou en cours concernant la gestion quantitative :

- Bilan hydrologique du SAGE Loire amont en 2010,
- Etude adéquation besoins/ressources sur Lignon
- Etude HMUC* sur le CTLAV**,
- Étude préalable HMUC sur axes Loire et Allier,
- Schéma de gestion ressources en eau souterraine du Devès,
- Réactualisation SDAEP*** en Haute-Loire.....

Mais connaissances de la ressources, des milieux, des usages et des effets prévisibles du changement climatique encore insuffisantes.

D'où projet étude HMUC pour définir stratégie « quantitative » du SAGE.

Ses conclusions pourront également **alimenter les réflexions au niveau bassin.**

* HMUC : Etude de gestion quantitative Hydrologie Milieux – Usages - Climat

** CTLAV : Contrat Territorial Loire et affluents Vellaves – Animation EPAGE Loire Lignon

*** SDAEP : Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable

Etude HMUC sur le haut bassin de la Loire

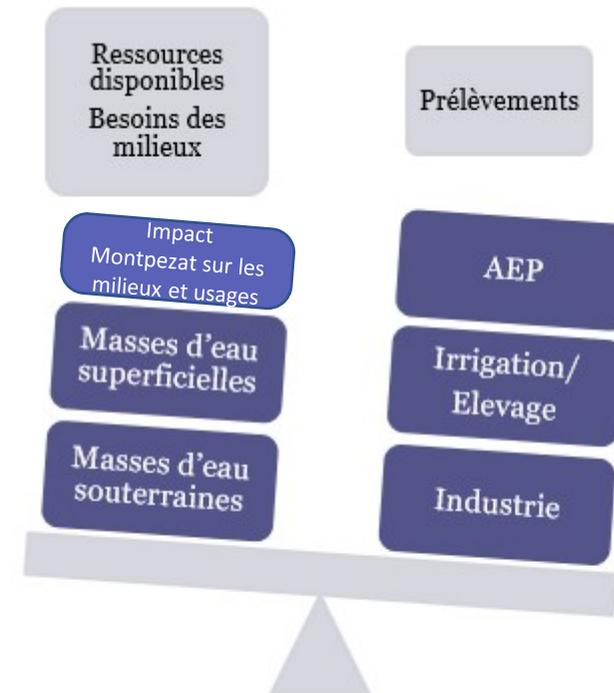
Objectifs : assurer l'équilibre quantitatif et l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau.

Compléter les connaissances existantes

Partager un constat commun

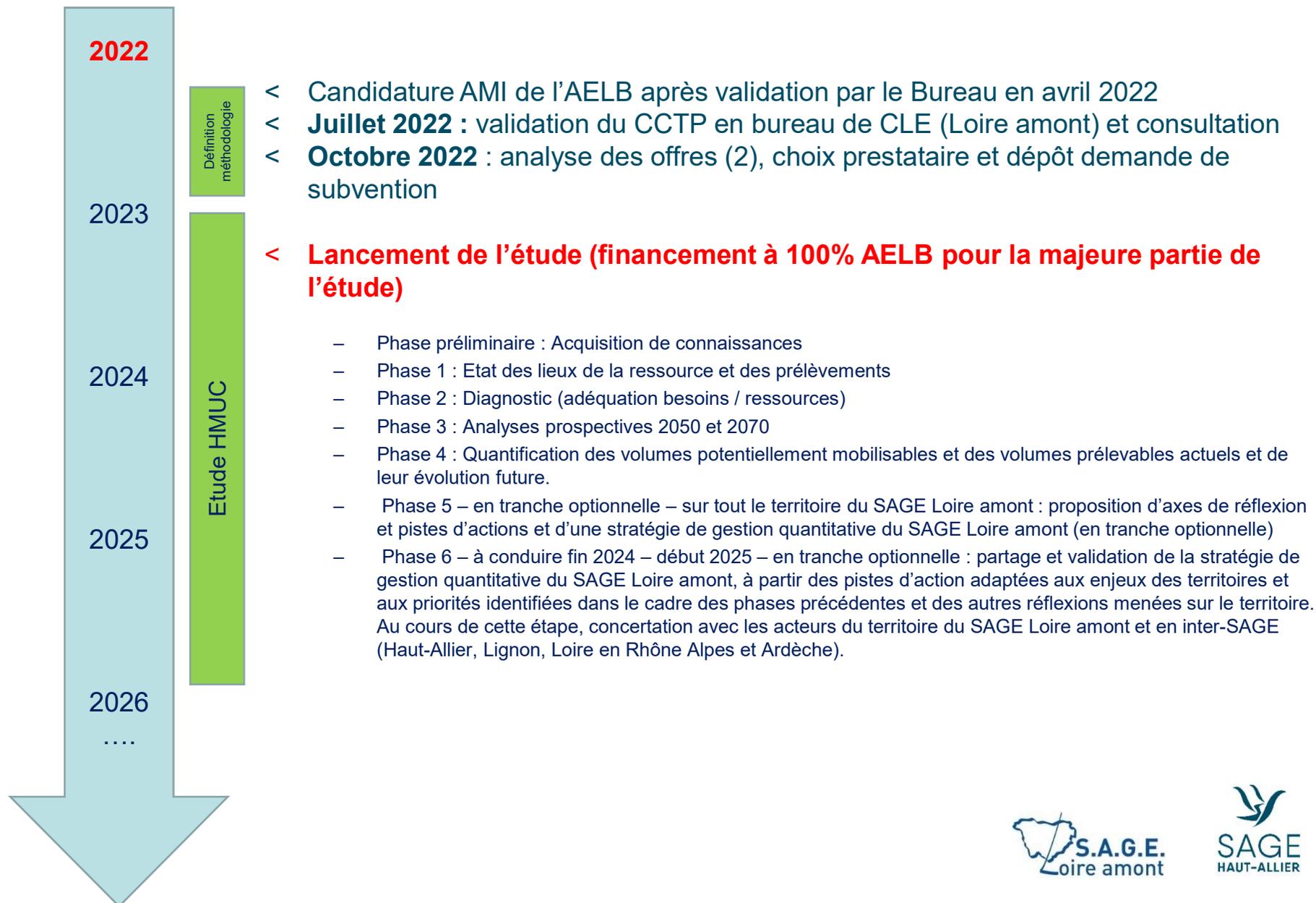
Disposer d'éléments similaires à ceux des territoires voisins

Définir les volumes maximum mobilisables

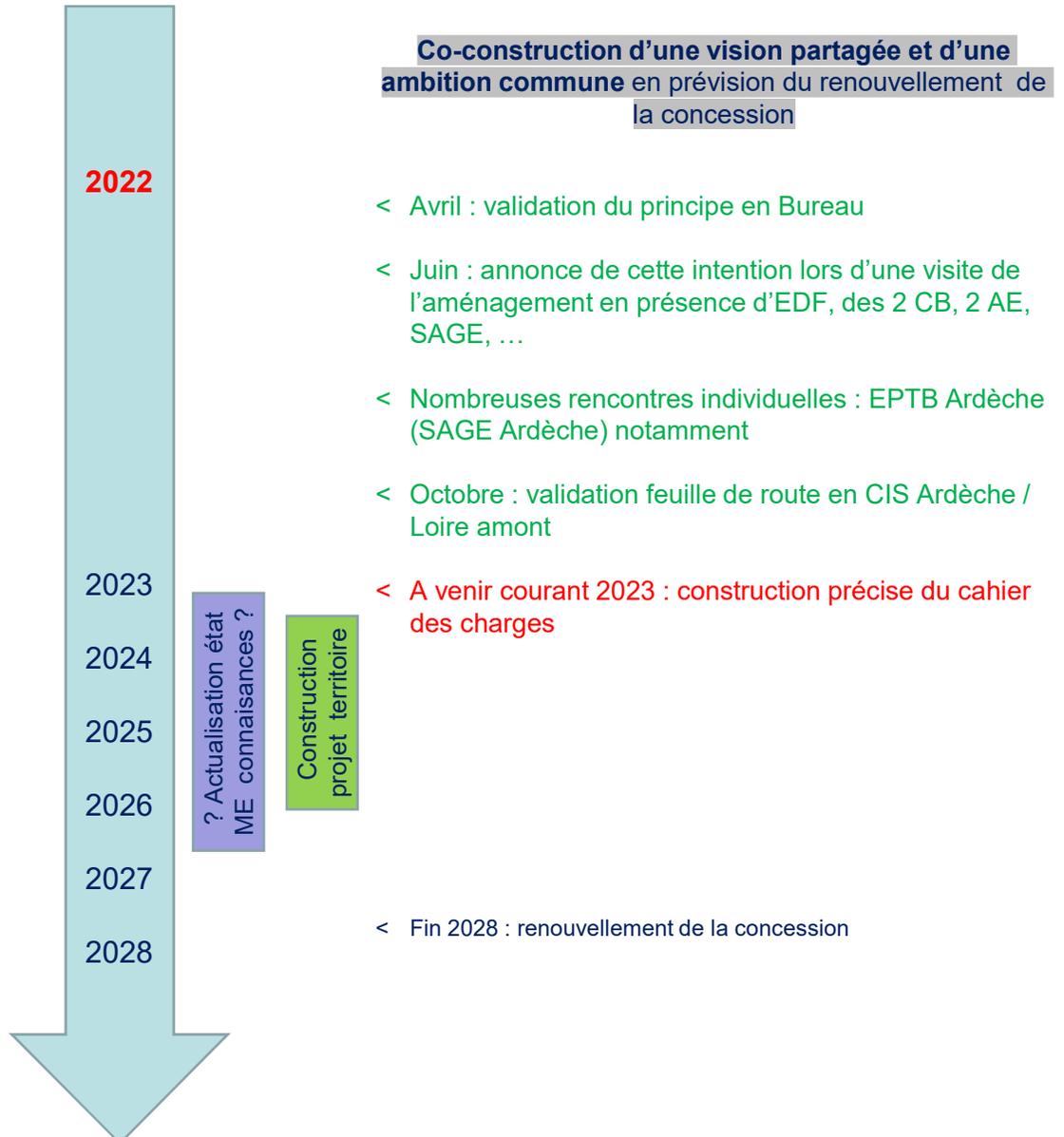


Vers une vision complète (Loire amont, Lignon, Loire en Rhône Alpes, axe Loire dans son intégralité)

Etude HMUC sur le haut bassin de la Loire



Aménagement hydroélectrique de Montpezat



A - Actualiser l'état des lieux des masses d'eau concernées par l'aménagement

B - Approfondir la connaissance pour plusieurs paramètres

- < Avril : validation CCTP en Bureau
- < Juin : lancement de la consultation
- < Octobre : choix prestataire (présentation à CAO)
- < Notification pas possible pour l'instant, faute de financements

Proposition de programmation financière 2023 du SAGE Loire amont



Actions sous maîtrise d'ouvrage de l'EPL

Rappel des actions précédentes prévues (mais montant de l'action revu)

- Acquérir de nouvelles connaissances sur la masse d'eau souterraine du Devès en lien avec le SAGE Haut-Allier (réflexion initialement prévue en 2020 mais reportée en 2021) } 256 000 €
mutualisée mais inscrite sur le SAGE Haut-Allier
 - Aménagement hydroélectrique de Montpezat : actualisation de l'état des lieux des masses d'eau concernées et approfondissement de la connaissance du fonctionnement de l'aménagement (impact de l'aménagement sur les milieux et les usages) } 145 000 €
 - Etude HMUC sur le bassin Loire amont } 386 000 €
- Pour 2023 :
- Construction projet de territoire autour de l'aménagement de Montpezat } Non chiffré
à ce stade

Avis sur la prise en charge des frais de déplacement du Président de la CLE



Proposition de prendre une délibération pour demander à la structure porteuse du SAGE Loire amont, l'Etablissement public Loire, d'étudier les possibilités et les modalités de prise en charge des frais de déplacement du Président de la CLE du SAGE Loire amont dans le cadre de ses missions.

La Commission Locale de l'Eau de SAGE Loire amont été sollicitée pour avis par courrier en date du 1/08/19 sur la demande d'autorisation environnementale pour l'aménagement de la RN 88 (doublement de la déviation d'Yssingaux).

Consultation dématérialisée et avis suivant formulé :

« La Commission Locale de l'Eau se **prononce favorablement** sur la demande d'autorisation environnementale pour l'aménagement de la RN 88 (doublement de la déviation d'Yssingaux), en émettant toutefois une réserve détaillée ci-dessous.

Concernant le choix des sites potentiels de compensation à la destruction ou dégradation de zones humides, la Commission Locale de l'Eau rappelle l'article 1 du règlement qui stipule qu'«*en l'absence de solutions techniques alternatives à la destruction ou la dégradation des zones humides, les IOTA et les ICPE intègrent des mesures compensatoires, à savoir une restauration ou création de zones humides... **sur des zones humides qui présenteront au moins les mêmes fonctionnalités et terme d'épuration des eaux, de soutien d'étiage, de rétention d'eau en période de crue, ... et la même qualité de la biodiversité** »*, **Un des sites potentiels proposés (parcelles en bordure du Crisselle) ne semble pas répondre aux critères requis pour la compensation**, car faisant principalement l'objet d'évolution de pratiques, ce qui n'est pas suffisant.

La CLE demande la mise en place de véritables mesures de compensation, sur des sites réellement dégradés, avec une mesure de leurs fonctionnalités (en terme d'épuration des eaux, de soutien d'étiage, de rétention d'eau en période de crue, de biodiversité....) **et de leur état écologique de départ, afin de répondre aux exigences d'équivalence avec les sites dégradés.**

La CLE souhaite par ailleurs être consultée sur les sites qui seront finalement retenus. »

Contact



Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter:

Valérie Badiou

Etablissement Public Loire

07 50 67 41 48

valerie.badiou@eptb-loire.fr

Merci de votre attention

